

POUR AFFICHAGE

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : GER

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de page.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures :

Mardi 3 février 2026
de 10h30 à 12h15

Quartiers ou lieux-dits :

ROUTE DEPARTEMENTALE 817

245, 255, 285, 345, 435, 525, 605, 130, 160, 320, 570, 810 chemin DE LA HOURCADE

1395, 1585, 1120 ROUTE NATIONALE

50, 130, 1480, 1590, 1920, 2020, 2060, 2120, 2680, 2780 chemin DU MOUSSU

85 chemin DE BELAIR

impasse DU CHATEAU D EAU

A64 - AIRE DES PYRENEES

595, 885, 1345, 1355, 1485, 1625, 1635, 1735, 2135, 470, 770, 860, 1210, 1310, 1380, 1440, 1490, 1550, 1790, 1820, 2080, 2220, N15 ROUTE DE LA MARCOTTE CAPSUS

AIRE DES PYRENEES A 64

135, 185 chemin DE PRIMA

45 chemin DE LA PEPINIERE

chemin DE LAS CRABITERES

ROUTE DE PONTACQ

AIRE DES PYRENEES

30 CHEMIN DE LACROUTS

A64 - AIRE DES PYRENEEScoté pau->Tarb

30 chemin DE LACROUTS

1330, 1410, 1960 chemin MARQUE DESSUS

890 route de la Marcotte de Capsus

chemin DE LAPIGUE

395, 50 chemin DE PALUCHE

RELAIS RADIO

65, 10 chemin DE PALADE

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

